

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ÉPREUVES/UNITÉS

(arrêté du 3 septembre 1997)

BTS HÔTELLERIE-RESTAURATION (arrêté du 19 août 1993)		BTS HÔTELLERIE-RESTAURATION défini par l'arrêté du 3 septembre 1997			
Épreuves		Épreuves ou sous-épreuves			
Option A	Option B	Option A	Unités	Option B	Unités
Expression française	Expression française	Français	U1	Français	U1
Communication en langue vivante étrangère	Communication en langue vivante étrangère	Communication en langue vivante étrangère • LVE A • LVE B	U21 U22	Communication en langue vivante étrangère • LVE A • LVE B	U21 U22
Étude de cas d'économie et de gestion		Étude économique, juridique et de gestion de l'entreprise hôtelière	U3		
	Étude de cas d'économie et de gestion			Étude économique, juridique et de gestion de l'entreprise hôtelière	U3
Études et réalisations techniques		Études et réalisations techniques • analyse de réalisations techniques • résolution de problèmes professionnels	U41 U42		
	Études et réalisations techniques			Études et réalisations techniques • analyse de réalisations techniques • résolution de problèmes professionnels	U41 U42
Mercatique		Analyse et présentation d'une situation commerciale hôtelière	U5		
	Sciences appliquées			Sciences appliquées	U5
Épreuve professionnelle de synthèse		Conduite et présentation d'études techniques	U6		
	Épreuve professionnelle de synthèse			Conduite et présentation d'études techniques	U6